

AGRICA ÉPARGNE

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

RAPPORT SEMESTRIEL au 28/03/2017



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion : AGRICA EPARGNE
Teneur de comptes conservateur de parts : AMUNDI TENUE DE COMPTES
Dépositaire : CACEIS BANK
Commissaire aux comptes : PWC AUDIT

Agrica.Epargne.Roche-Brune.Eur.Act

DOCUMENT D'INFORMATION PERIODIQUE AU 28/03/2017

ETAT DU PATRIMOINE EN EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers	0,00
b) Avoirs bancaires	11 279,80
c) Autres actifs détenus par l'OPC	2 516 767,41
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	2 528 047,21
e) Passif	-34 090,08
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	2 493 957,13

* Les montants sont signés

NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION ET VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR PART

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire
Agrica.Epargne.Roche-Brune.Eur.Act C	C1	2 493 957,13	64 754,550	38,514

ELEMENTS DU PORTEFEUILLE TITRES

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net *	Total des actif **
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.	0,00	0,00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'épargne salariale.	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier.	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés aux I et II de l'article R. 214-32-19 du code monétaire et financier.	100,91	99,55

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

RÉPARTITIONS DES ACTIFS DU A), B), C), D) DU PORTEFEUILLE TITRES, PAR DEVISE

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
-				

* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

RÉPARTITION DES ACTIFS DU A), B), C), D) DU PORTEFEUILLE TITRES, PAR PAYS DE RÉSIDENCE DE L'ÉMETTEUR

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
TOTAL		
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)		100,00
TOTAL DES ACTIFS		100,00
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)	100,00	
TOTAL ACTIF NET	100,00	

* *Se reporter au f) de l'état du patrimoine*

** *Se reporter au d) de l'état du patrimoine*

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS PAR NATURE *

Nature d'actifs	Pourcentage actif net **	Pourcentage total des actifs ***
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Autres		
TOTAL		

* Cette rubrique concerne des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R.214-11 du Code monétaire et financier

** Se reporter au f) de l'état du patrimoine

*** Se reporter au d) de l'état du patrimoine

MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE EN EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.	0,00	0,00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'épargne salariale.	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier.	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés aux I et II de l'article R. 214-32-19 du code monétaire et financier.	400 544,94	0,00

DISTRIBUTION EN COURS DE PERIODE

Aucun dividende ou acompte n'a été distribué sur la période.

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ROCHE BRUNE EUROPE ACTIONS P	EUR	870,67	2 516 767,41	100,92
TOTAL FRANCE			2 516 767,41	100,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 516 767,41	100,92
TOTAL Organismes de placement collectif			2 516 767,41	100,92
Dettes			-34 090,08	-1,37
Comptes financiers			11 279,80	0,45
Actif net			2 493 957,13	100,00
Agrica.Epargne.Roche-Brune.Eur.Act C	EUR	64 754,550	38,514	



**ROCHE-BRUNE EUROPE
ACTIONS**

Rapport semestriel au 31 Mars 2017

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Société de gestion : ROCHE-BRUNE SAS
15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

Sommaire

Etat du patrimoine.....	3
Répartition du portefeuille par Devise.....	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	5
Répartition du portefeuille par Pays.....	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	9
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes	10

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 /1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	220,043.87
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	3,743.73
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	20,715.73
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	1,657.38
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	1,657.38
Total des actifs détenus par l'OPC	246,160.71
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-1,708.82
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-1,708.82
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	244,451.89

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
CHF	1.52	1.51
DKK	1.53	1.52
EUR	62.20	61.76
GBP	13.95	13.86
NOK	2.90	2.88
SEK	3.94	3.92
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
CHF	2.81	2.79
EUR	1.17	1.16
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPC I et OPPI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	8.47	8.42
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	98.49	97.81

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Alimentation	4.26	4.24
- Appareils électriques & électroniques	5.91	5.87
- Assurances	4.98	4.95
- Bureautique	3.09	3.06
- Chimie	5.84	5.80
- Commerce & Distribution	9.54	9.47
- Cosmétiques	3.67	3.64
- Energie	3.21	3.19
- Ingénierie & Construction	11.32	11.24
- Matériaux de construction	9.05	8.99
- Média	2.27	2.26
- Private Equity	1.22	1.22
- Publicité	2.74	2.72
- Services diversifiés	2.39	2.37
- Stockage & Entrepôt	1.14	1.13
- Télécommunications	3.93	3.90
- Textile	3.17	3.15
- Transports	8.31	8.26
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Alimentation	1.17	1.16
- Cosmétiques	1.68	1.66
- Matériaux de construction	1.13	1.12
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	8.47	8.42
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	98.49	97.81

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	11.95	11.87
- Autriche	1.58	1.57
- Belgique	4.25	4.22
- Danemark	1.53	1.52
- Espagne	2.98	2.96
- Finlande	3.26	3.24
- France	27.13	26.95
- Italie	9.15	9.09
- Norvège	2.90	2.88
- Pays-Bas	1.88	1.87
- Royaume-Uni	13.95	13.86
- Suède	3.94	3.92
- Suisse	1.52	1.51
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Portugal	1.17	1.16
- Suisse	2.81	2.79
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale		

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCl et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	8.27	8.21
- Luxembourg	0.20	0.20
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	98.49	97.81

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

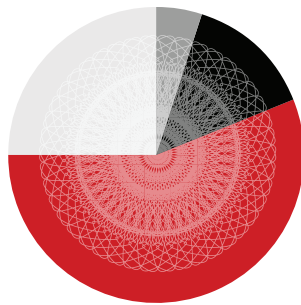
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	81,564,516.06	54,290,496.20
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	1,985,684.11	2,563,886.04
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	6,036,082.00	8,518,250.85
Total des mouvements	89,586,282.17	65,372,633.09

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0011686930	I	C	146,371,826.84	103,159.522	1,418.88	EUR
FR0013213154	IXL	C	31,481,467.05	29,900.000	1,052.89	EUR
FR0010237503	P	C	66,598,599.77	22,729.668	2,930.02	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC



AGRICA ÉPARGNE
Une gestion financière responsable

AGRICA ÉPARGNE – Filiale des Institutions de prévoyance membres d'AGRICA – SAS au capital social de 3 000 000 € – RCS Paris 449 912 369 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04 005 – Siège social : 21, rue de la Bienfaisance 75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 60 78 – Fax : 01 71 21 60 42 – www.agrica-epargnesalariale.com

GROUPE AGRICA – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 71 21 00 00 Fax : 01 71 21 00 01 – www.groupagricar.com.